

AVIS CESC 2017-42

Relatif à

L'organisation des assises de la biodiversité et implication de la Collectivité Territoriale de Corse dans cet évènement

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 16 mai 2017 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social et Culturel de Corse ***sur l'organisation des assises de la biodiversité et implication de la Collectivité Territoriale de Corse dans cet évènement ;***

Après avoir entendu Madame Clothilde BUJOLI-BIANCARDINI, Directrice de la communication ;

Sur rapport de Monsieur Jean ARRIGHI, pour la commission environnement ;

**Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 30 mai 2017 à Ajaccio,**

La Corse accueillera, à Ajaccio, du 5 au 7 juillet 2017, la 7^{ème} édition des Assises Nationales de la Biodiversité.

Le CESC relève avec satisfaction la démarche partenariale dans laquelle se sont inscrites les principales collectivités locales de l'île afin d'accueillir cette importante manifestation.

La biodiversité, thématique autour de laquelle sont organisées ces assises, revêt un caractère essentiel pour notre territoire : la connaissance et la reconnaissance de cette biodiversité riche et variée en Corse nécessite de penser et d'organiser nos politiques publiques afin de préserver ce patrimoine immatériel.

Le CESC regrette de ne pas avoir été informé plus tôt du lancement des Assises, ce qui aurait permis de relayer auprès de la société civile la possibilité de valoriser un projet, à l'occasion du « speed meeting de la biodiversité », dont la date limite était le 19 mai 2017.

Le CESC a soulevé l'opportunité de faire coïncider les thématiques abordées à l'occasion de ces assises avec les problématiques et préoccupations plus spécifiques de notre territoire : l'érosion marine, le dérèglement climatique/ le réchauffement climatique, l'entretien des cours d'eau.

Le CESC rappelle qu'il a abordé, à l'occasion de ses différents travaux, et plus particulièrement sur le « réchauffement climatique » l'ensemble de ces problématiques.

Les membres du CESC y apporteront leur contribution en participant à l'ensemble des ateliers proposés.

Le CESC relève que la participation aux Assises s'accompagne d'une participation financière (170 euros pour les collectivités et associations ; 220 euros pour les entreprises) et s'interroge sur les modalités de participation des représentants des institutions partenaires de ces assises.

Le CESC émet un avis favorable aux orientations proposées définissant les modalités de participation financière de la CTC aux 7èmes Assises nationales de la biodiversité.

Henri FRANCESCHI